

*Question présentée par le député :*

*M. Patrick Saudan*

*Date de dépôt : 9 avril 2019*

## **Question écrite urgente**

### **Le DIP veut-il arrêter définitivement l'Ecole des parents ?**

En date du 19 mars 2019, la Tribune de Genève a fait part de la décision du département de l'instruction publique (DIP) de ne pas renouveler les contrats des 22 enseignants de l'Ecole de parents du cycle d'orientation. Cette décision suggère fortement que les cours de français destinés aux parents d'élèves non francophones vont être supprimés à court terme. Pour rappel, ces cours gratuits sont dispensés à 642 parents dans les cycles de l'Aubépine, de Sécheron et des Coudriers et sont un facteur essentiel d'intégration pour ces familles.

Je prie le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- 1. **Que compte faire le Conseil d'Etat pour intégrer ces parents d'élèves allophones les années suivantes ?***
- 2. **Quel est le montant de la subvention allouée par l'Etat à l'Ecole des parents ?***
- 3. **Les enseignants des cycles d'orientation concernés ont-ils été consultés avant que le DIP ne prenne cette décision ? Si oui, quelle a été la réaction de la FAMCO ?***
- 4. **Selon l'article de la TdG, le DIP serait en discussion avec le bureau d'intégration des étrangers qui se trouve au département de la cohésion sociale. Le DIP a-t-il l'intention de transférer l'Ecole des parents à ce département ?***
- 5. **Quelles seraient les conditions nécessaires pour le Conseil d'Etat afin de maintenir l'Ecole des parents au sein du DIP à long terme ?***

Je remercie le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il apportera à cette question écrite urgente.